

# trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERS  
CS 40509  
32021 AUCH CEDEX 9

## DELIBERATION n° CS 06 11 21 Séance du mardi 23 Novembre 2021

### RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE QUALITE SECURITE

#### Nombre de membres

En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoir : 0  
Absent : 3

#### Date de la convocation

Le 15 Novembre 2021

#### Date d'affichage

26/11/2021

Le mardi 23 Novembre 2021 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM Francis DUPOUEY, Jean-Pierre SALERS, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Gérard LILLE, Jacques MORLAN, Jean-Claude BOURGUIGNON, Thierry REVEIL, Claude NEF, Jean Paul FORMENT, Benoit DESENLIS, Didier DUPRONT, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M Jean FALCO, Mme Françoise CARRIE

Monsieur le Président expose qu'un contrat à durée déterminée a été conclu pour faire face à une vacance d'emploi pour le poste de responsable qualité sécurité. Ce contrat arrivant à échéance au 31/12/2021, la collectivité a publié une vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion du Gers et un appel à candidatures a été lancé permettant une large publicité auprès de cette instance et du CNFPT.

En l'absence de candidat fonctionnaire disposant d'expérience dans les domaines de compétences souhaités pour le poste, Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à conclure un contrat avec un agent non titulaire selon l'article 3-3 2° de la loi n°84-53. Considérant que l'agent a déjà accompli 6 ans au grade d'Ingénieur au sein du syndicat. Eu égard aux dispositions de l'article 3-4 de la loi n°84-53, il est proposé de conclure avec lui un contrat à durée indéterminée au grade d'Ingénieur à temps complet.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERE ET DECIDE

- D'autoriser le Président à signer un contrat à temps complet sur un poste de responsable qualité sécurité pour une durée indéterminée, sous réserve que le recrutement de fonctionnaires n'ait pu aboutir ;
- Que l'agent percevra une rémunération calculée par référence à l'échelon 5 du grade d'Ingénieur Territorial (IB 644 IM 513) et bénéficiera du régime indemnitaire lié au grade et à la fonction mais que cette rémunération pourra évoluer en application de l'article 1-2 du décret n°88-145 ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de travail ainsi que toutes les pièces et avenants y afférents ;

Le Président  
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.